

Coup de pouce sur la carte Imagin'R pour les lycéens

La ville d'Epône renouvelle sa participation au frais de transport de la carte Imagin'R sans justificatif de revenu à hauteur de 36 % dans la limite de 129 €.



Comment bénéficier de cette aide ?

01 - **créer ou renouveler** votre dossier Imagin'R via le site internet à :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/imagine-r>

02 - **Transmettre en format PDF**, au service éducation jeunesse **avant le 30 octobre 2024**, par mail de préférence à education-jeunesse@epone.fr

- **La facture Imagin'r ou l'échéancier** reçu (téléchargeable sur votre compte)
- **Le certificat de scolarité** 2024/2025
- **Un justificatif de domicile** de moins de trois mois
- **Votre RIB**
- **La copie du livret de famille** si le nom du payeur n'est pas la même que le jeune.

Ces documents doivent être transmis au format PDF uniquement : 1 fichier PDF par document

ATTENTION : Tout autre format (jpg, .doc, photos, captures d'écran) sera systématiquement rejeté

Vous recevrez votre subvention par virement du centre des finances publiques dans le courant du **dernier trimestre 2024 selon le dépôt du dossier.**

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Attention : Ce dispositif concerne UNIQUEMENT les lycéens jusqu'au Bac. Les contrats d'apprentissage rémunérés ne pourront pas bénéficier de ce dispositif

Service Education Jeunesse
90 avenue du professeur Emile Sergent
78680
Epône
Liens utiles
<https://www.iledefrance-mobilites.fr/imagine-r>
Contact

education.jeunesse@epone.fr

